



✉ 10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
① 02 38 22 38 59
Courriel : orleans-tours@sgen.cfdt.fr
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

Déclaration préalable au Comité Technique Académique du 19 décembre 2017

Madame la Présidente,

Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* vous a adressé une série de questions diverses :

1/ Lors du CTA du 20 juin, nous vous avions interrogée sur la souffrance au travail d'agents de certains services du Rectorat, il nous avait été répondu que le CTSS est le lieu pour évoquer ces questions. Or les membres du CTA ne sont pas destinataires des **PV du CTSS**. Nous avons demandé qu'ils le soient, sans avoir de réponse.

Nous avons entendu dire que la Psychologue du travail rattachée au Rectorat constaterait une **explosion des RPS**. Pourriez-vous l'inviter au CTA pour présenter une synthèse de ses observations ou nous les faire communiquer ?

Si le CTA n'est jamais destinataire de ces informations, ne pensez-vous pas que c'est une lacune ? Et, en matière de RPS en particulier, ne vous semble-t-il pas que le CTA pourrait s'interroger sur **l'efficience de la médecine de prévention** ?

2/ D'autre part nous sommes très surpris que le **Collège Jean Moulin de Chartres** ne soit pas à l'ordre du jour de ce CTA alors que son avenir nous paraît plus que jamais menacé par l'obstination aveugle du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au profit d'intérêts privés, et par la Préfète d'Eure-et-Loir elle-même, au risque de déstabiliser profondément les familles et les personnels de l'Education Nationale.

3/ Nous désirons également que soit fait le point sur **l'utilisation du webmail académique** par les organisations syndicales de l'académie. En ce qui concerne le *Sgen-CFDT Orléans-Tours*, après un pénible feuilleton d'essais infructueux et horripilants, nous avons le plaisir de constater que, enfin, cela fonctionne ! Nous remercions les agents de DSI pour leur angélique patience : tout le monde n'a pas leur expertise technique et beaucoup de gens ont besoin de tutoriels « pas à pas » très clairs pour apprendre à manipuler les outils informatiques.

4/ Enfin nous voudrions revenir sur **la NBI de 20 points** affectée aux directeurs de CIO pour savoir si les personnes concernées peuvent demander le paiement sur les 4 dernières années plus l'année en cours.

Nous n'avons pas reposé de question sur la mise en place, au 01/01/2018, d'un **compte personnel d'activité** pour tous les personnels, enseignants et administratifs, de l'Académie puisque, au CTA de novembre, il nous a été dit que des informations nous seraient données en décembre. Si ce point n'est pas à l'ordre du jour, est-ce à dire que le Ministère ne vous a toujours pas envoyé plus d'informations ?